

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-10

OBJET : MODIFICATIONS DE LA DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'an 2022, le 05 mars à 09H00 , le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 25/02/2022 en SALLE JEAN DOUCET - HIPPODROME DE LA LOIRE - CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Thierry GADAIS, Lydie RETAILLEAU, Katell RABY, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Yves-Marie DELANOE, Didier PROUX, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Patrice DRAIGNAUD, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Pascal PHILIPPE, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Karine DESVARD, Benoit LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Estelle DIDIER, *Directrice générale des services*

Etaient absents excusés :

Daniel GUILLE ayant donné procuration à Didier CHAUVIERE

Alexia ROUSSEAU ayant donné procuration à André LANCIEN

Solène LAUNAY ayant donné procuration à Karine DESVARD

Aude JOUSSE.

Les conseillers présents ou ayant donné pouvoirs représentant la majorité des membres en exercice sont au nombre de 26, Monsieur Pascal PHILIPPE a été nommé secrétaire de séance et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Didier CHAUVIERE, Adjoint au Maire

Les commissions communales sont, de droit, présidées par le Maire. Il revient au Conseil municipal de procéder à la désignation de chacun des membres des commissions communales. Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

VU l'article L 2121-22 du CGCT, portant sur la constitution des commissions communales ;

VU l'article L 2122-22 du CGCT, portant sur la composition des commissions communales ;

VU la délibération 2022-09 du 05 mars 2022 portant sur les nouveaux périmètres de constitution et fixation des membres des commissions communales,

Le Conseil municipal, est invité à procéder à la désignation de chacun des membres des commissions communales.

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

➤ **DÉCIDER** de la composition des commissions suivantes :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Cohésion du territoire, bâtiments et infrastructures routières**

Président : M. Daniel GUILLÉ : 8 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Thierry GADAIS
2. M. Franck CLOUET
3. M. André LANCIEN
4. M. Yves-Marie DELANOE
5. M. Didier PROUX
6. M. Patrice DRAIGNAUD
7. Mme Audrey TENEZ
8. M. Pierre LAUDEN
9. Mme Anaïk FOURDILIS

Vie scolaire, enfance jeunesse

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Emilie CHAPALAIN
2. Mme Lydie RETAILLEAU
3. Mme Alexia ROUSSEAU
4. Mme Solène LAUNAY
5. Mme Stéphanie MELOT
6. Mme Aude JOUSSE
7. M. Guinard MARNE
8. M. Philippe MIKO

Tranquillité Publique

Président : M. Daniel GUILLÉ : 9 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Franck CLOUET
2. Mme Audrey TENEZ
3. M. Patrice DRAIGNAUD
4. M. André LANCIEN
5. Mme Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
6. M. Didier PROUX
7. M. Didier CHAUVIERE
8. M. Thierry GADAIS
9. M. Yves-Marie DELANOE
10. M. Benoit LONGEON

Urbanisme et patrimoine

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. André LANCIEN
2. M. Thierry GADAIS
3. M. Yves-Marie DELANOE
4. M. Patrice DRAIGNAUD
5. M. Pierre LAUDEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6. Mme Pascale CORMERAIS
7. Mme Alexia ROUSSEAU
8. M. Benoit LONGEON

Espaces végétalisées, transition écologique

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Alexia ROUSSEAU
2. M. Franck CLOUET
3. Mme Emilie CHAPALAIN
4. Mme Cécile SACHOT
5. Mme Katell RABY
6. M. Didier PROUX
7. M. André LANCIEN
8. M. Benoit LONGEON

Solidarité, proximité des services publics, commerces, artisans et conseil des jeunes

Président : M. Daniel GUILLÉ : 5 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Lydie RETAILLEAU
2. Mme Stéphanie MELOT
3. Mme Aude JOUSSE
4. M. Guinard MARNE
5. Mme Karine DESVARD
6. M. Philippe MIKO

Vie associative, sport et communication

Président : M. Daniel GUILLÉ : 7 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Didier CHAUVIERE
2. M. Bruno FOUCHARD
3. M. Didier PROUX
4. Mme Pascale CORMERAIS
5. M. Pascal PHILIPPE
6. M. Yves-Marie DELANOE
7. Mme Audrey TENEZ
8. M. Philippe MIKO

Culture

Président : M. Daniel GUILLÉ : 8 Membres liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Pascale CORMERAIS
2. M. Thierry GADAIS
3. M. Bruno FOUCHARD
4. Mme Solène LAUNAY
5. Mme Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ
6. M. Pascal PHILIPPE
7. M. Yves-Marie DELANOE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

8. M. Patrice DRAIGNAUD
9. M. Philippe MIKO

Finances publiques et budgets communaux

Président : M. Daniel GUILLÉ : 10 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. Mme Pascale CORMERAIS
2. M. Didier CHAUVIERE
3. Mme Lydie RETAILLEAU
4. M. Thierry GADAIS
5. Mme Alexia ROUSSEAU
6. M. André LANCIEN
7. Mme Emilie CHAPALAIN
8. M. Franck CLOUET
9. M. Pierre LAUDEN
10. Mme Cécile SACHOT
11. M. Benoit LONGEON

Relations sociales, conseil des sages et monde agricole

Président : M. Daniel GUILLÉ : 8 Membres de la liste de la majorité + 1 membre de la liste de la minorité

1. M. Franck CLOUET
2. M. Thierry GADAIS
3. Mme Cécile SACHOT
4. Mme Katell RABY
5. Mme Aude JOUSSE
6. M. André LANCIEN
7. M. Pascal PHILIPPE
8. Mme Karine DESVARD
9. Mme Anaïk FOURDILIS

➤ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire
Daniel GUILLE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus